



DRIVE PARIS  
AUTO MOTO ECOLE

# **PROCÉDÉ D'ÉVALUATION**

---

## Évaluation de départ sur tablette/ordinateur



# ÉVALUATION de départ

## Procédure d'évaluation

**IL S'AGIT D'UNE ÉVALUATION SUR ORDINATEUR D'UNE DURÉE D'ENVIRON 45 MINUTES.**

- il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non d'un acte de formation ;
- le test précède la formation et les personnes testées ne sont pas des élèves (pas encore) même si elles disposent plus ou moins de compétences et d'aptitudes ;
  - les réponses attendues ne sont pas à interpréter autrement qu'au travers l'objet visé par l'évaluation (évaluer des capacités) et non pour leur justesse en elle-même [par exemple, lorsque l'on teste la capacité à prendre une décision on n'évalue pas la valeur de cette décision, mais seulement la capacité de la personne à s'engager dans cette décision] ;
  - il n'y a pas de « pièges » dans les situations présentées, la personne testée doit simplement se placer en tant que conducteur du véhicule d'où la situation est filmée ou photographiée ;
  - les questions posées ne sont pas des questions à traiter comme des questions de l'épreuve type ETG, c'est-à-dire « je dois faire ceci ou cela », mais comment je perçois cette situation ;
  - les questions à partir des situations filmées doivent être traitées en tenant compte de la dynamique de cette situation, c'est-à-dire, en tenant compte des données de mouvement avant l'arrêt sur image ; l'aspect statique de l'arrêt sur image ne doit pas faire analyser la situation comme une diapositive de code.

## Les catégories de compétences évaluées

- Les capacités et connaissances sensori-motrices
- Les capacités de compréhension et de traitement
- Les aspects émotionnels et affectifs
- Les facteurs de volonté
- Les capacités de perception, d'analyse et de décision
- Les capacités d'attention et de mémoire de travail

**LE TEST SE DIVISE EN 2 PARTIES :**

- le questionnaire,
- l'analyse des capacités cognitives en situation, sur support photos et vidéos.

## Le questionnaire

Seules les questions présentées ci-dessous font l'objet d'attribution de points.  
Les autres relèvent de l'information simple à destination de l'établissement et des enseignants.

## 1. Capacités de transfert et connaissances sensori-motrices

### a. Habilités

POSSESSION DE PERMIS AUTRE QUE LE B  
OU PERMIS B ANNULÉ

Compétences de conduite et de gestion de situations  
de circulation.

UTILISATION D'ENGINS À MOTEUR  
AUTRE QUE LA VOITURE

Compétences techniques et situationnelles.

### b. Connaissance de procédures

CONNAISSANCES DES PROCÉDURES POUR  
DÉMARRER, S'ARRÊTER, CHANGER DE VITESSE

Compétences techniques et situationnelles.

## 2. Capacités de compréhension et de traitement

### a. Compréhension et mémoire à long

#### terme b. Compréhension des situations

UTILISATION D'UN DEUX-ROUES MOTORISÉ,  
PASSAGER AVANT D'UNE VOITURE

Capacités de perception d'indices.  
Compréhension de situations de circulation.

### c. Connaissance de procédures de sécurité

CONNAISSANCES DES RÈGLES DE SÉCURITÉ  
DANS UNE SITUATION DE CONDUITE  
(PASSAGE D'UNE INTERSECTION)

Connaissance d'une règle de sécurité.

### d. Auto-évaluation

AUTO-ÉVALUATION SUR LES PROCÉDURES POUR  
DÉMARRER, S'ARRÊTER, CHANGER DE VITESSE

Capacité à s'auto-évaluer sur des procédures de  
conduite.

QUESTIONS	CRITÈRES ÉVALUÉS
-----------	------------------

### 3. Aspects émotionnels et affectifs

a. Intérêt pour la conduite et l'apprentissage	
INTÉRÊT ET ATTIRANCE POUR LA CONDUITE	Apprentissage facilité par l'intérêt pour la conduite.
b. Plaisir de conduire et d'apprendre à conduire	
PLAISIR À APPRENDRE	Apprentissage facilité par une émotion positive à l'égard de l'apprentissage et de la conduite.
ATTIRANCE POUR LA	Émotion positive et valorisation.
CONDUITE PEUR DE CONDUIRE	Apprentissage facilité s'il n'y a pas de sensation de peur.
c. Réaction à l'échec	
EN SITUATION D'APPRENTISSAGE, QUELLE EST LA RÉACTION FACE À L'ÉCHEC	État d'esprit positif : volonté de compréhension, persévérance État d'esprit négatif : dévalorisation, fuite, critique de tiers.
d. Image de soi, facilité à apprendre	
AUTO-ÉVALUATION SUR LA FACILITÉ D'APPRENTISSAGE DE LA CONDUITE	Capacité à s'auto-évaluer de manière juste.

### 4. Facteurs de volonté

a. Sentiment d'auto-efficacité	
SATISFACTION DE SA SITUATION PROFESSIONNELLE ET/OU DE SES APPRENTISSAGES	Le sentiment d'auto-efficacité personnelle facilite l'apprentissage.
b. Motivation pour la formation à la conduite	
ÉNONCÉ DES RAISONS POUR APPRENDRE À CONDUIRE	Motivation à suivre une formation à la conduite.
c. Persévérance	
PRATIQUES SPORTIVES OU CULTURELLES ANCIENNES ET RÉGULIÈRES	Implication volontaire et persévérance.
d. Implication, rythme d'apprentissage	
RYTHME D'APPRENTISSAGE (FRÉQUENCE SOUHAITÉE DES COURS DE CONDUITE)	Implication volontaire.

## 5. Capacité de perception, d'analyse et de décision

### a. Perception et sélection d'indices

S1, S2, S3, S4

Perception et sélection d'indices.

### b. Prise en compte des indices

S5, S6, S7, S8

Compréhension de situation.

### c. Prévision et anticipation

S9, S10, S11, S12

Capacité de prévision et d'anticipation.

### d. Évaluation des distances et des vitesses

S13, S14

Capacité d'évaluation de distances et de vitesses.

### e. Prise de décision

S15, S16

Capacité décisionnelle.

### f. Vision de l'espace

Q.45, Q.46, Q.47

Capacité visuo-spatiale  
Position du véhicule par rapport à infrastructure ou tiers.

Q.48, Q.49, Q.50

Capacité visuo-spatiale dynamique  
Évolution du véhicule dans l'espace.

### g. Temps de réaction et de traitement

TEMPS DE RÉPONSE MOYEN

Effizienz du temps de réaction et de traitement cognitif.

## 6. Capacité d'attention et de mémoire de travail

10 SITUATIONS PRÉSENTÉES DURANT 4 SECONDES

Exactitude ou erreur sur la prise  
d'information Attention dirigée  
Mémoire de travail.





DRIVE PARIS  
AUTO MOTO ECOLE

# **PROCÉDÉ D'ÉVALUATION**

## **Évaluation de départ sur tablette/ordinateur**





QUALITÉ DES  
FORMATION  
DU SEIN DES  
ÉCOLES DE  
CONDUITE

EDISER  
ÉDITION SÉCURITÉ ROUTIÈRE



“ EVAL +  
Permis Moto ”

# Évaluation des capacités et aptitudes

## Préambule

Il s'agit d'une évaluation sur ordinateur d'une durée d'environ 45 minutes.

- Il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non d'un acte de formation.
- Le test précède la formation et les personnes testées ne sont pas des élèves (pas encore) même s'ils disposent plus ou moins de compétences et d'aptitudes.
- Les réponses attendues ne sont pas à interpréter autrement qu'au travers l'objet visé par l'évaluation (évaluer des capacités) et non pour leur justesse en elle-même (par exemple lorsque l'on teste la capacité à prendre une décision, on n'évalue pas la valeur de cette décision, mais seulement la capacité de la personne à s'engager dans cette décision).
- Il n'y a pas de « pièges » dans les situations présentées, la personne testée doit simplement se placer en tant que conducteur de la moto d'où la situation est filmée ou photographiée.
- Les questions posées ne sont pas des questions à traiter comme des questions de l'épreuve type ETG, c'est-à-dire « je dois faire ceci ou cela », mais comment je perçois cette situation.
- Les questions à partir des situations filmées doivent être traitées en tenant compte de la dynamique de cette situation, c'est-à-dire en tenant compte des données de mouvements avant l'arrêt sur image ; l'aspect statique de l'arrêt sur image ne doit pas faire analyser la situation comme une diapositive de code. L'ensemble de ces consignes est rappelé à la personne dès le début du test ou au passage de chaque partie spécifique de l'évaluation.

## Les catégories de critères évalués

Le test distingue 2 catégories de capacités :

- celles permettant d'évaluer les aptitudes à manipuler une moto et préparant l'apprentissage des épreuves de plateau, il s'agit :
  - des capacités sensori-motrices,
  - et des capacités d'équilibre ;
  - s'y ajoute les capacités de transfert de connaissances techniques et de sécurité ;
- celles permettant d'évaluer la compréhension des situations de conduite, préparant les apprentissages en circulation, il s'agit :
  - des capacités cognitives d'attention dirigée et de mémorisation,
  - des capacités cognitives de compréhension et de traitement des informations des situations de circulation.

Le test est complété par l'évaluation d'aptitudes :

- les facteurs de volonté et de motivation ;
- les aspects émotionnels et affectifs.

# Le questionnaire

Seules les questions présentées ci-dessous font l'objet d'attribution de points.

Les autres relèvent de l'information simple à destination de l'établissement et des enseignants, comme la situation de la personne testée, les enseignements suivis ou ses diplômes obtenus.

Spécificité :

Une version spécifique du questionnaire s'adresse aux personnes désirant suivre une formation au permis A1, pour tenir compte de leurs expériences relatives et des capacités de transfert qui leur sont propres.

Questions	Critères évalués
-----------	------------------

## 1. CAPACITÉS ET CONNAISSANCES SENSORI-MOTRICES

Possession de permis	Capacités de transfert et compétences de conduite. Capacités de gestion de situations de circulation.
Expérience de conduite moto en et hors circulation et selon la puissance	Capacités de transfert des compétences techniques.
Expérience de conduite de cyclomoteur	Capacités de transfert des compétences techniques.
Expérience de conduite de cycle	Capacités de transfert des compétences d'équilibre.
Mode de déplacement	Capacités de transfert des compétences en circulation.
Usage d'engins pour lesquels l'équilibre est principal	Capacité de transfert des capacités d'équilibre.

## 2. CAPACITÉS DE COMPRÉHENSION ET DE TRAITEMENT

Connaissances de sécurité	Connaissances des trajectoires en sécurité.
---------------------------	---

## 3. ASPECTS ÉMOTIONNELS ET AFFECTIFS

Réaction face à l'échec	Etat d'esprit positif Persévérance Dévalorisation. Fuite Critique de tiers
Facilité ou difficulté perçue et caractère contraignant ou aspect agréable de l'apprentissage.	Image de soi. Emotion positive : plaisir à apprendre. Sensation de contrainte.
Intérêt et attirance pour la conduite de la moto	Emotion positive et valorisation.
Peur de conduire une moto	Emotion négative et ressenti d'émotion négative.
Pensez-vous savoir... Pensez-vous connaître les opérations... Connaissances techniques	Capacité d'auto-évaluation justifiée ou excès de confiance/surestimation de soi.  Connaissances des procédures de freinage, d'équilibre, d'inclinaison et de direction.



Questions	Critères évalués
Satisfaction de sa situation professionnelle/ ou de ses apprentissages	Sentiment d'auto-efficacité personnelle.
Pratiques sportives et fréquence	Implication volontaire et persévérance.
Enoncé des raisons pour apprendre à conduire	Motivation à suivre une formation à la conduite moto.
Rythme d'apprentissage	Implication volontaire.

Questions	Critères évalués
-----------	------------------

#### 5. CAPACITÉ DE PERCEPTION, D'ANALYSE ET DE DÉCISION

Les vidéos des écrans 70, 71, puis celles des écrans 72 à 75, situées en fin de te complètent l'évaluation des aptitudes et capacités techniques visant à déterm les volumes d'apprentissage hors circulation.

S.70, S.71	Capacité visuo-spatiale. Evaluer les trajectoires sur route.
S.72, S.73, S.74, S.75	Capacité à évaluer la position et l'équilibre sur la moto et la trajectoire à basse vitesse.

Les capacités cognitives de compréhension et de traitement des informations des situations de circulation

S.54, S.55, S.56, S.57	Perception et sélection d'indice principal.
S.58, S.59, S.60, S.61	Compréhension de situation.
S.62, S.63, S.64, S.65	Capacité de prévision et d'anticipation.
S.66, S.67	Capacité d'évaluation de distances et de vitesses.
S.68, S.69	Capacité décisionnelle.
Temps de réaction : moyenne des temps de réponse	Efficience du temps de réaction et de traitement cognitif.

## 6. CAPACITÉ D'ATTENTION ET DE MÉMOIRE DE TRAVAIL

10 situations présentées durant 4''

Attention dirigée.  
Mémoire de travail.  
Exactitude ou erreur sur la prise d'information.

# Bilan des points attribués et volumes d'apprentissage, plateau et circulation

On distingue le total des points attribués selon les apprentissages hors et en circulation pour définir:

- le volume des apprentissages de compétences pour les exercices de plateau hors circulation, minimum 8 heures (5 heures en cas de permis A1) ;
- le volume des apprentissages en circulation ; minimum 12 heures (10 heures en cas de permis A1).

# Présentation du bilan, entretien et adaptation des valeurs de points attribuées

Le bilan s'effectue avec un enseignant moto, seul habilité à présenter et à expliquer les volumes de points attribués et leur signification.

A partir de là, il proposera un volume de formation qui correspond aux capacités et aux aptitudes de chacun. Le postulant n'hésitera pas à le questionner et à échanger avec lui pour valider ensemble la planification des différents apprentissages. L'enseignant le sollicitera dans ce sens afin d'affiner le test.

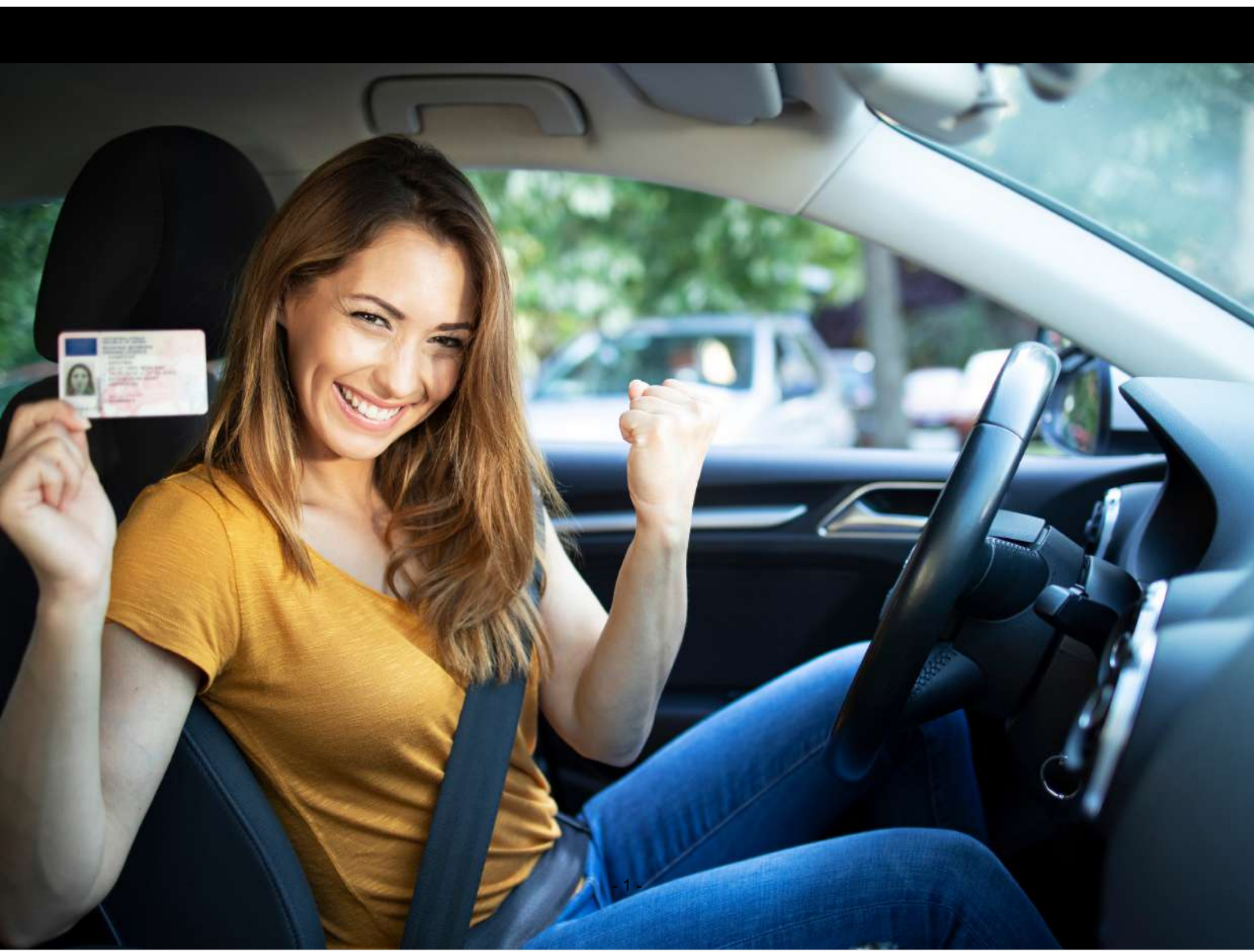
Il cherchera à vérifier chez le postulant la qualité de ses réponses. Il se peut en effet que la personne complète ou revienne sur certaines de ses réponses, notamment suite à une compréhension partielle de la question.

L'enseignant a toute latitude à ce moment pour valider les points attribués ou bien en effectuer une adaptation,

dans un sens positif ou non. Un guide d'analyse des résultats est mis à sa disposition pour entériner ou corriger le bilan et donc la proposition des volumes de formation.



# MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE du handicap



Nous prenons en charge des stagiaires ayant un handicap ne nécessitant pas d'aménagement de véhicule (en fonction des particularités précisées sur la visite médicale). Par exemple : boule simple, véhicule en boîte de vitesse automatique, malentendant...)  
Pour les stagiaires nécessitant des véhicules adaptés nous leur transmettons par mail une liste des médecins agréés, le cerfa 14880, et des établissements d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière ayant des moyens pédagogiques adaptés du département.

## **Les démarches administratives :**

---

- **La visite médicale**

Celle-ci est à réaliser obligatoirement avec un médecin agréé par la Préfecture du département. Elle permettra d'évaluer votre aptitude à la conduite et les aménagements spécifiques nécessaires à votre apprentissage.

Lors de votre rendez-vous, vous devrez vous munir du cerfa n°14880 et de 2 photos d'identité (document joint sous format PDF dans le mail d'information).

La visite médicale est gratuite dans le cas d'une régularisation pour les personnes présentant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50% décidé par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). Si vous êtes dans ce cas, vous n'avez pas à avancer les frais, le médecin se fera régler par la préfecture.

## **L'épreuve du code de la route :**

---

Des séances spécifiques peuvent être organisées pour des candidats qui présentent un handicap. En effet, l'arrêté du 4 août 2014 autorise l'organisation de séances pour passer le code qui ne sont plus forcément collectives mais adaptées au handicap : notamment pour les candidats dyspraxiques, les candidats sourds ou malentendants.

Des séances spécifiques peuvent être organisées pour les candidats maîtrisant mal la langue française. Dans ce cas, le candidat peut recourir aux services d'un traducteur-interprète assermenté.

Des séances spécifiques sont organisées pour les candidats sourds ou malentendants. Seuls sont admis à se présenter à ces séances les candidats ayant déclaré être atteints d'une des affections du 3.1 de la classe III visées à l'arrêté du 21 décembre 2005 susvisé. Dans ce cas, le candidat peut recourir aux services d'un traducteur-interprète spécialisé en langage des signes, assermenté auprès d'une cour d'appel ou d'un groupement d'établissements de l'éducation nationale (GRETA).

Il est également possible de recourir à un dispositif de communication adapté de son choix, sous réserve que ce dispositif ne contrevienne pas aux dispositions relatives à la confidentialité de l'examen.

**Les candidats dysphasiques et/ou dyslexiques et/ou dyspraxiques** peuvent passer l'épreuve théorique générale dans ces séances spécifiques à la condition qu'ils présentent à l'expert leur pièce d'identité accompagnée de l'un des trois documents suivants :

- Une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou une reconnaissance de handicap obtenue auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et un diagnostic de dyslexie et/ou de dysphasie et/ou de dyspraxie ;
- Une reconnaissance d'aménagements aux épreuves nationales de l'éducation nationale au titre des troubles de l'apprentissage du langage écrit, du langage oral et/ou écrit et/ou de l'acquisition de la coordination ;
- Un certificat médical délivré depuis moins de six mois maximums, attestant d'un trouble spécifique du langage et/ou de la lecture et/ou de l'acquisition de la coordination et nécessitant un aménagement des conditions de passage de l'épreuve théorique générale ;

Des séances d'examen peuvent être organisées spécifiquement pour les candidats présentant un handicap spécifique de l'appareil locomoteur, si leur handicap est de nature à rendre impossible leur participation à une séance traditionnelle

## **Apprendre à conduire avec des aménagements :**

- Si vous êtes apte : Un certificat d'aptitude vous sera remis. Vous serez conseillé sur les aménagements de poste de conduite dont vous avez besoin. Puis, vous pourrez apprendre à maîtriser les aménagements auprès d'auto-écoles.
- Si vous n'êtes pas apte : Vous pouvez alors faire appel à la commission départementale d'appel.

## **L'obtention du permis ou du droit à conduire :**

**Dans le cas du passage d'un premier permis de conduire, il y a deux étapes :**

- Une partie théorique, commune à tous les candidats au permis.
- Une partie pratique, lors de laquelle un inspecteur du permis évaluera vos capacités à conduire, en toute sécurité et en respectant le code de la route, et ce avec les aménagements préconisés. L'examen doit avoir lieu sur une voiture équipée des doubles commandes.





## Dans le cas d'une régularisation du permis :

- On entend par régularisation le fait d'évaluer les capacités d'une personne, déjà titulaire du permis, à conduire avec des aménagements. Lors de cette évaluation, un inspecteur vérifie, en situation réelle, la maîtrise des aménagements et leur pertinence en fonction de votre handicap.

Cette régularisation vous redonne le droit de conduire.

L'évaluation peut être passée sur votre propre voiture aménagée ou sur une voiture aménagée d'une auto-école.

## L'acquisition d'un véhicule aménagé :

Les aménagements nécessaires sont mentionnés par des codes apposés par la préfecture sur votre permis de conduire. Ils vous permettront de faire adapter votre véhicule chez des équipementiers spécialisés et le cas échéant de bénéficier d'aides financières.

## Les aides au financement :

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est une aide légale qui peut vous être attribuée, sous réserve d'éligibilité. La demande est à faire auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Elle pourrait financer en partie les surcoûts liés à :

- La visite médicale (dans le cas d'un premier permis uniquement),
- Aux leçons de conduite,
- Aux aménagements du véhicule.

De plus, si un véhicule est nécessaire pour votre projet professionnel, l'AGEFIPH (Association pour la Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) ou le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) peuvent être sollicités.

Vous trouverez les écoles de conduite ayant des véhicules aménagés sur le site <https://www.automobile.ceremh.org> ou en cliquant sur le lien ci-dessous.

### Liste des écoles de conduite ayant des véhicules aménagés